

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	13
ABRÉVIATIONS	15
AVANT-PROPOS	17
I. INTRODUCTION	19
1. L'urgence est partout	19
2. L'angle global et sociétal	23
3. L'angle local et social	24
4. Impact fonctionnel	25
II. PLAN DE TRAVAIL	27
III. L'URGENCE	29
1. Avant-propos	29
2. Etymologie	30
2.1. Urgence	30
2.2. La nécessité	31
2.3. Conclusion	32
3. La définition	33
3.1. Le contexte	33
3.2. La définition	33
3.3. Analyse de la définition	34
3.3.1. La nécessité impérieuse d'agir	34
3.3.2. Sans délai	34
3.3.3. Par une action appropriée	35
3.3.4. Une situation imprévue	35
3.3.5. La situation est dommageable	36
3.4. Proposition d'ajout à la définition	37
3.4.1. Urgence réelle et avérée	37
3.4.2. Une aide exceptionnelle	39
4. Conclusion à propos de la définition	40
IV. LA LÉGISLATION	43
1. L'aide sociale urgente	43
2. L'aide urgente aux sans abris	43

V. L'AIDE SOCIALE URGENTE	45
1. Rappel de la loi	45
2. Rôle du président	45
3. Le président peut ou doit intervenir ?	47
4. Le rôle d'exception	47
5. Le règlement d'ordre intérieur	48
6. La ratification par l'organe de décision	53
6.1. La collégialité	53
6.2. La ratification est-elle obligatoire ?	53
6.3. La plus prochaine réunion	53
6.4. Validation de la décision du président ?	54
6.4.1. Respect du règlement d'ordre intérieur	54
6.4.2. Non-respect du règlement d'ordre intérieur	54
6.4.3. Position du Parlement wallon	55
6.4.4. Contrôle d'appréciation	56
6.5. Un recours contre la décision du président ?	56
6.6. Délégation de compétence par le président ?	59
6.6.1. Délégation du président à un autre conseiller ?	59
6.6.1.1. <i>Délégation de compétence</i>	59
6.6.1.2. <i>Absence du président</i>	59
6.6.2. Délégation au directeur général ?	60
6.6.3. Délégation au travailleur social ?	60
7. Y a-t-il un droit d'audition auprès du président ?	62
7.1. La question qui se pose	62
7.2. Le droit d'audition	62
7.3. Un droit ou une obligation pour le demandeur ?	62
7.4. La législation	63
7.5. Audition auprès du président ?	64
8. Faut-il acter la demande d'aide urgente ?	64
9. Aide urgente récupérable ?	65
10. L'aide urgente comme une avance	66
11. Le rôle du travailleur social dans l'aide urgente	68
11.1. Accueil de la demande	70
11.2. La méthodologie adaptée	70
11.3. La proposition du travailleur social	74
12. Analyse globale de la situation	75
12.1. Premier filtre	75
12.2. Analyse des cas	75
12.3. Analyse et détermination d'une ligne politique	78
13. L'urgence et la violence	79
13.1. Urgence ou agressivité	79
13.2. La peur de ne pas atteindre ses besoins	81
13.3. L'évitement du conflit	82
13.4. La violence institutionnelle	83

14.	Remplacement d'une autre aide ?	85
15.	Renvoi d'un demandeur vers une association ?	87
16.	L'effet de l'urgence sur la politique du CPAS	89
17.	Visualisation d'un schéma d'intervention en aide sociale urgente	92
	17.1. Le tableau	92
	17.2. Explication du schéma	94
VI. PETITE ENQUÊTE DANS LES CPAS		99
1.	Introduction	99
2.	Les CPAS de l'échantillon	100
3.	Les questions	102
4.	Les réponses	103
VII. ANALYSE DE L'ENQUÊTE DANS LES CPAS		105
1.	Introduction	105
2.	Le nombre d'aides urgentes	106
3.	Augmentation du nombre ?	112
4.	Demandes refusées par le président	114
5.	Qui fait la demande ?	115
6.	Demandes adressées au président ?	117
7.	Délégation de compétence ?	119
8.	Refus de ratification ?	121
9.	Le président suit-il le travailleur social dans sa proposition ?	122
10.	Y a-t-il un bilan régulier des aides urgentes ?	129
11.	Les types de demandes effectuées	131
12.	Types d'aides octroyées et leur importance	136
13.	Incidence du nombre de réunions de l'organe de décision	137
14.	Les problèmes relevés par les CPAS répondants	138
	14.1. La récurrence des demandes	138
	14.2. Les demandes sans preuves	139
	14.3. L'endettement	139
	14.4. Les administrateurs de biens	140
	14.5. Le demandeur reste un potentiel électeur	141
	14.6. Les problèmes psychiques et d'assuétude	141
	14.7. L'agressivité	143
	14.8. La précarisation générale	144
15.	Remarques complémentaires par les CPAS	146
	15.1. La difficulté de vie	146
	15.2. Traitement inégal des demandes	147
	15.3. La difficulté de travailler le fond	148
	15.4. La difficulté de joindre le président	148

16.	Analyse de quelques situations particulières	150
16.1.	Prise en charge de dettes	150
16.1.1.	Est-on face à une urgence ?	150
16.1.2.	Le CPAS a-t-il pour mission de prendre en charge une dette ?	151
17.	Conclusion à propos de l'enquête	152
VIII.	L'AIDE URGENTE AUX SDF	155
1.	Introduction	155
2.	Rappel de la loi	155
3.	Le rôle du président	155
4.	Le président peut-il ou doit-il intervenir ?	156
5.	Le règlement d'ordre intérieur	156
6.	« Accorder l'aide urgente requise »	156
7.	L'enquête dans les CPAS	158
7.1.	Enquête sociale	158
7.2.	Travail de fond	158
7.3.	La compétence du CPAS	159
7.4.	Retrouver un logement	159
7.5.	Véracité de la situation de SDF	159
7.6.	Assuétudes	159
7.7.	Santé mentale	160
IX.	L'AIDE MÉDICALE URGENTE	161
1.	Introduction	161
2.	La législation	162
3.	Les conditions ?	163
4.	Le CPAS peut-il estimer qu'il n'y a pas urgence médicale ?	165
5.	Le choix du médecin ?	165
6.	Qui paie l'addition ?	166
6.1.	Intervention hors établissement de soins	166
6.2.	Intervention dans un établissement de soins	167
7.	Médiprima	167
8.	L'aide aux enfants en séjour illégal	167
8.1.	Pour qui ?	168
8.2.	Quelles sont les conditions à remplir pour obtenir cette aide matérielle ?	168
X.	CONCLUSION	169

ANNEXE 1 – UN MONDE EN EXCÈS DE VITESSE	171
ANNEXE 2 – LES TEMPORALITÉS DIVERGENTES	179
1. Le temps en tant que tel	179
1.1. Une éthique de l'inscription	179
1.2. L'échappée imaginaire	179
1.3. L'enclave inventive	180
1.4. Au-delà	180
2. Un objectif commun mais des réalités différentes	181
3. Les différentes temporalités	181
3.1. Le temps naturel	181
3.2. Le temps sociétal	183
3.3. Le temps administratif	193
3.4. Le temps de l'action sociale	195
4. Conclusion	204

AVANT-PROPOS

J'écris ce livre suite à un manque certain de référentiel dans le domaine et suite à différentes questions que j'ai partagé avec les conseillers de l'Action sociale ainsi qu'avec les travailleurs sociaux du CPAS d'Ecaussinnes. C'est donc à partir de ce CPAS en particulier que je m'interroge. Toutefois, très vite, je me suis rendu compte que ces questions étaient partagées par le plus grand nombre dans l'ensemble des CPAS de Wallonie et de la région de Bruxelles-capitale. C'est à partir de ce constat que j'ai interrogé un plus grand nombre de CPAS et que j'ai pu me rendre compte de l'utilité de réfléchir ensemble à nos pratiques. J'ai dès lors pensé que cette remise à plat de la matière pouvait servir tous les CPAS. C'est en tout cas mon espoir.

A certains moments, à titre exemplatif, je prends des données du CPAS d'Ecaussinnes. Il est évident que chacun pourra y ajouter ses propres exemples mais j'ai la conviction que, dans de nombreux cas, les exemples sont assez proches.

L'auteur

Ricardo CHERENTI est directeur général du CPAS d'Ecaussinnes. Titulaire d'un master en sciences politiques, d'un master en philosophie et d'un master en psychanalyse, il est également titulaire d'un D.U. en politique et droit européen. Il est par ailleurs collaborateur scientifique à l'UMons, au Centre de Recherche en Inclusion sociale (Service de Sciences de la Famille).

L'aide sociale urgente

CPAS
Action Sociale

Une des problématiques majeures de nos sociétés contemporaines, c'est que l'urgence est en passe de devenir un fonctionnement qui nous paraît « normal ». En effet, où que l'on regarde, l'urgence est partout et, malheureusement, cela peut engendrer des dysfonctionnements. Or, dans le monde social, où il peut parfois être question de vie ou de mort, il est essentiel de bien faire la distinction entre une aide urgente qui doit intervenir toutes affaires cessantes et une aide qui doit se concrétiser « le plus rapidement possible » mais sans urgence. Pour cela, il est fondamental de s'entendre sur ce qu'est vraiment une aide urgente. Qui détermine l'urgence ? Comment l'organise-t-on ? Quel rôle joue le président ? Le Directeur général ? Les assistants sociaux ? Le Conseil de l'Action sociale ? Que dit la loi ? Que montre la pratique ? Qui fait quoi et comment ?

C'est à partir de ces questions que s'articule ce livre qui se veut à la fois pratique, exemplatif et réflexif.

Cet ouvrage s'adresse aux présidents (« maîtres de l'urgence » dans les CPAS), mais aussi aux travailleurs sociaux qui reçoivent les demandes, les analysent et établissent un rapport social avec une proposition concrète. Aux Directeurs généraux qui doivent faire appliquer les lois. À l'ensemble des Conseillers qui conservent un droit de regard sur les aides octroyées. Le livre comble également un manque de référentiel dans ce domaine.



VANDEN BROELE
Uitgeverij - Editions - Publishers

www.vandenbroele.be